

Conseil Municipal Ville d'ANGRES

du

07 Février 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 février, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Mme Anouck BRETON Maire, à la suite de la convocation du 29 janvier 2024 adressée individuellement à chaque conseiller en exercice, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Etaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

Monsieur LAURENT Philippe ayant donné pouvoir à Monsieur POIX Serge
Madame PODSIADLY Mari -Emile ayant donné pouvoir à LEMARCHAND DE LA COUTURE Sandrine
Madame CHAUMERET Angélique ayant donné pouvoir à ROMA Cédric
Madame LECU Laurina ayant donné pouvoir à Madame Anouk BRETON
Monsieur DECOOPMAN Rodolphe ayant donné pouvoir à GLORIAN Jean-François
Monsieur DERUY Jean-Marc ayant donné pouvoir à FRANCOIS Jean

Mr André PAQUIN, Mr Romain GALVAIRE, Mme Daisy LACAILLE

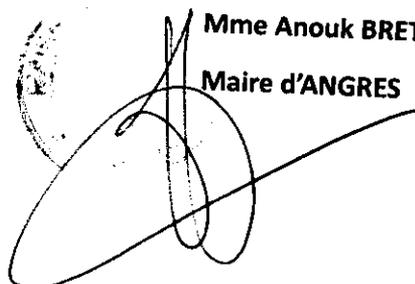
Monsieur CARON Pascal est élu secrétaire de séance
Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h00

Ordre du jour :

Le Conseil Municipal prend acte des délibérations suivantes :

N° de délibération	Thème	vote
CM 07-02-2024/ 01	Débat d'Orientations Budgétaires 2024	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/02	Demande de subvention ANS pour la réfection du terrain Jesse OWENS	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/03	Demande de subvention à la Région Hauts de France pour la réfection du terrain de football Jesse OWENS.	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/04	Délibération modificative relative à l'organisation du recensement de la population 2024.	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/05	Annulation de la délibération du 3 mars 2022 relative à la convention de mise à disposition du personnel de la ville pour le CCAS au titre de la location du foyer LECOUTRE.	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/05	Création de postes d'Adjoint Technique.	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/07	Nouveau tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité
CM 07-02-2024/08	Motion contre la fermeture d'une classe à l'école DOLTO.	Adoptée à l'unanimité

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00.


Mme Anouk BRETON
Maire d'ANGRES